

L'année 2025 a été à plusieurs titres une année de transition pour la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC). Si elle a été marquée par un déficit sur le plan financier – que le trésorier saura expliquer – elle a surtout constitué le début d'une nouvelle période avec la création d'un poste de chargé-e de développement et le projet de développement qui y est associé.

Les enjeux de la FFEC sont aujourd'hui multiples :

1. La nécessité de la reconnaissance des arts du cirque au sein de l'enseignement artistique

L'État a structuré la filière des arts du cirque en commençant avec la création du diplôme supérieur d'artiste (DNSP) et du diplôme d'État de professeur-e de cirque. Si cette action a été fondamentale pour la reconnaissance des arts du cirque dans le périmètre du spectacle vivant, elle se révèle aujourd'hui insuffisante pour la consolidation du champ de la pratique et de l'enseignement des arts du cirque. La FFEC et les membres de son réseau sont des acteurs très spécifiques du secteur de l'enseignement artistique et doivent être légitimés par l'État pour renforcer la filière tout entière.

Une labellisation permettrait de soutenir la reconnaissance des écoles de cirque au niveau local auprès des collectivités, des partenaires et des services déconcentrés de l'État. De plus, elle donnerait des moyens aux structures pour alléger les charges qui leur incombent aujourd'hui (impôts et taxes)

Mais surtout cette reconnaissance améliorerait la performance de la filière pour accompagner les élèves vers la professionnalisation dans tous les métiers de la branche (disciplines artistiques, enseignement, recherche, production, diffusion, ...) ou tout simplement vers la citoyenneté.

2. Le repositionnement de la démarche qualité au cœur du projet fédéral

Dans ce même objectif de qualification des écoles de cirque, il est essentiel que la FFEC remette la démarche qualité au cœur de l'adhésion à son projet. Grâce à ce dispositif, les structures de notre réseau bénéficient d'une reconnaissance et d'une valorisation qui leur permet de se développer, de monter des partenariats avec des institutions, de garantir une activité de qualité, de rassurer les familles.

Autre preuve du succès de la démarche, les Temps d'Échange Collectifs (TEC) ont largement dépassé leur objectif initial : en plus de remobiliser les écoles autour de la démarche, ces journées ont créé du lien, renforcé les dynamiques régionales et renforcé la fierté d'appartenir à un réseau qui mène un projet ambitieux et de qualité.

Pourtant la part des écoles de cirque titulaires de l'agrément qualité décroît fortement. Il est donc essentiel que la fédération s'interroge sur les moyens qu'elle se donne pour qualifier correctement les membres de son réseau qui ne le sont pas encore.

3. La structuration de la qualification des pédagogues en arts du cirque

Mission capitale depuis la création de la FFEC, la formation et la qualification des pédagogues a fait l'objet d'un travail important en 2025 avec le certificat complémentaire et le renouvellement du TIAC. Dans notre rôle de structuration de la filière, nous devons continuer à œuvrer pour construire un parcours de formation cohérent et valorisant pour les pédagogues de l'entrée dans le métier jusqu'à

la fin de carrière. Les discussions actuelles avec le CNAC et le ministère de la Culture sur le sujet sont fondamentales.

Et, parmi les étapes du parcours de formation, le module « PPGC » (Posture Pédagogique, Gestes et Contacts) construit par la FFEC prend toute sa place. Il pourrait être le 1er d'une série de modules à construire pour un parcours de formation tout au long de la vie professionnelle.

4. L'enjeu du collectif pour les acteurs de la pratique et de l'enseignement des arts du cirque

Dans ces temps incertains au niveau politique – et notamment au niveau du financement de la Culture – il est impératif de continuer plus que jamais à porter la nécessité du collectif. Les contraintes financières actuelles qui pèsent sur les écoles de cirque peuvent pousser vers la vision à court-terme, l'individualisme ou une forme d'égoïsme qui les font se désolidariser du collectif et font peser sur les autres le financement de ce qui profite à tous : la reconnaissance et la structuration du réseau, la création de diplômes et de formations, la lutte contre les violences et les discriminations, etc.

La FFEC est parfois amenée à mettre en place des mesures contraignantes mais il est essentiel de rappeler que ces mesures sont prises entre pairs : l'augmentation des licences a été décidée par des représentant·es d'écoles de cirque qui doivent elles-mêmes les récolter et les reverser ; les obligations de l'agrément qualité s'appliquent à toutes les écoles du réseau ; le plan de prévention et de lutte contre les VHSS s'applique à tous·tes.

Il est de notre responsabilité collective de faire exister et reconnaître les arts du cirque, sa pratique et son enseignement.

La FFEC a travaillé avec le SCC (Syndicat des Cirques et Compagnies de Création) pour créer un kit pour aider les écoles de cirque à aller à la rencontre des candidat·es aux élections municipales. En complément, nous avons été présents au salon des Maires de France pour aller à la rencontre des élu·es de terrain. Il est fondamental d'accentuer notre présence auprès de ces élu·es de nos territoires.

Enfin, je tiens à remercier particulièrement tous·tes ceux·elles qui œuvrent tout au long de l'année pour le rayonnement de la FFEC et notamment les commissions thématiques qui alimentent en continu le projet fédéral.